

## AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 05-1019 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES FONCTIONS CONCERNANT LA GESTION DE L'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ** qu'à sa séance ordinaire tenue le 19 novembre 2019 à 19 h 30, au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi dans la salle Arthur-Fauteux situé au 749, rue Principale à Cowansville, le conseil des maires de la MRC a adopté le ***Règlement 05-1019 établissant la rémunération additionnelle et le remboursement des dépenses des membres du conseil pour les fonctions concernant la gestion de l'entente avec la Sûreté du Québec.***

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: [https://mrcbm.qc.ca/fr/docu\\_reglement.php](https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php).

DONNÉ à COWANSVILLE ce vingt-cinq (25<sup>e</sup>) jour de novembre de l'année DEUX MILLE DIX-NEUF (2019).

Le greffier,



---

David Legrand, avocat